

Premières Nouvelles

de la Krutenau

N°24

4.00 Francs

ETE 1984



DANS CE NUMERO : LE 26 RUE DES POULES

Afin que l'Équipement Régional prévu rue des Balayeurs puisse s'ouvrir aux demandes des jeunes du quartier, le CARDEK, au côté de divers groupes de musiciens locaux de rock, demanda en décembre 1980 à la Ville de Strasbourg d'aménager dans les sous-sols de cette maison 2 locaux insonorisés qui puissent permettre les répétitions.

Aujourd'hui, un local est aménagé. Un premier pas a donc été fait ; mais il est bien insuffisant par rapport aux nombreuses demandes non exaucées.

Actuellement, 5 groupes de musique répètent dans les caves du Théâtre Régional pour le Jeune Public ! Parmi eux, ROMANO AND C°.

Le CARDEK

Identification d'un groupe :

ROMANO AND C°

**PREMIER MATCH
DE L'OLYMPIQUE
KRUTENAU**

Anciennement

« Association Sportive de la Krutenau »

mélodies merveilleusement construites, des crescendos flamboyants qui agrippent les sens. Le rock de ROMANO and C° est une musique ambitieuse, savamment dosé pour glisser parfois vers un funk complètement entraînant. Bien des projets germent au sein du groupe, à commencer par un enregistrement en studio prévu mi mai, puis divers concerts sur les scènes régionales. Cet été, ROMANO and C° s'attaquera au bastion anglais avec une tournée d'un mois dans les environs de Londres.

Pour tout contact avec le groupe, s'adresser à Franck Missy, 6, place des Orphelins Strasbourg Tél. 36.26.95

Depuis deux mois le théâtre du jeune public, rue des balayeurs, à rouvert ses locaux de répétitions à divers groupes strasbourgeois. Parmi eux ROMANO and C°, fondé par Christophe et Christian aux guitares et Romano à la batterie. Après un mois de mise au point, un premier concert est donné à Ostwald. Le public est accroché et le groupe est gratifié d'une excellente critique dans les journaux locaux. Fin mars arrive André, chanteur polonais dont la voix chaude exprime beaucoup d'intensité dans les émotions, il est immédiatement intégré au groupe, puis c'est au tour de Tony, un excellent bassiste de venir se greffer au groupe. ROMANO and C° est au complet, sa musique nous embarque dans des



1^{er} MATCH, joué sur un terrain gelé, par une température de -6° . Score satisfaisant, malgré une courte défaite (4-3), contre l'équipe de Joie et Santé Kœnigshoffen, équipe de 3^e division régionale, 1^{er} de leur groupe.

L'OLYMPIQUE KRUTENAU a fait preuve de tenacité, volonté, d'esprit d'équipe et d'une excellente motivation durant toute la période du match.

NOUS REMERCIONS les dirigeants de Joie et Santé ainsi que les joueurs des deux équipes de nous avoir permis de disputer cette première rencontre amicale.

L'OLYMPIQUE KRUTENAU compte sur le soutien des personnes de son quartier pour faire évoluer leur club de football.

Si vous êtes intéressés par cet avènement, téléphonez au CARDEK, Tél. 37.30.73, entre 11h et 12h.

NOUS REMERCIONS VIVEMENT LES COMMERÇANTS DU QUARTIER DE PARTICIPER A LA DIFFUSION DES PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU.

Ils sont environ une trentaine qui font une place sur leur comptoir pour proposer les Premières Nouvelles de la Krutenau à leurs clients. Ce sont eux qui réalisent la majeure partie des ventes. Par leur soutien, ils contribuent à faire en sorte qu'un journal de quartier puisse exister à la Krutenau.

Si vous-mêmes êtes commerçant et souhaitez contribuer à la diffusion du journal, n'hésitez pas à nous le faire savoir!

La rédaction.



BOULANGERIE BEYHURST - 14, rue de l'Abreuvoir



BOULANGERIE GEYER - 40, rue de la Krutenau



BOULANGERIE BILDSTEIN - 7, place St Nicolas



BOULANGERIE MISSY - 6, place des Orphelins



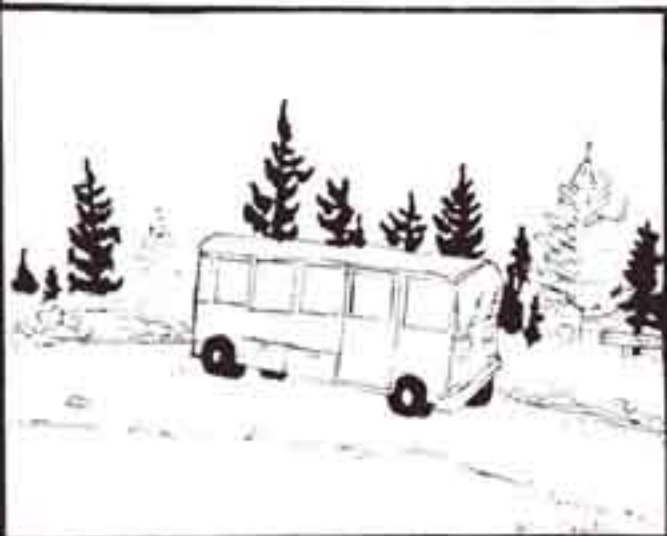
BOULANGERIE FRITSCH - 6, quai des Bateliers



BOUCHERIE WERTH - 63, rue de Zurich

ÉCOLE SAINTE MADELEINE

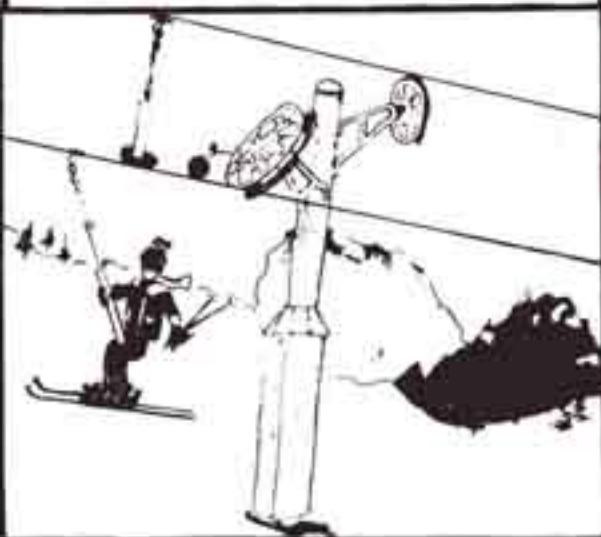
Du 4 au 23 janvier 84, une trentaine d'enfants de l'école St^e Madeleine ont pu participer à une classe de neige. Voici quelques extraits de leur journal:



3^{ème} leçon de ski

Le jour de la 3^{ème} leçon le moniteur était pas là. Nous avons eut une monitrice qui s'appelle Sabrina. Elle est très gentille et nous sommes allés sur un télésiège. Nous avons descendu des pentes assez raides en faisant des virages. Après nous avons essayé de faire un slalom il n'y en avait que quelques-uns qui eu réussit. Comme elle ne se sentait pas bien nous avons arrêté à 11 h 30.

Angélique



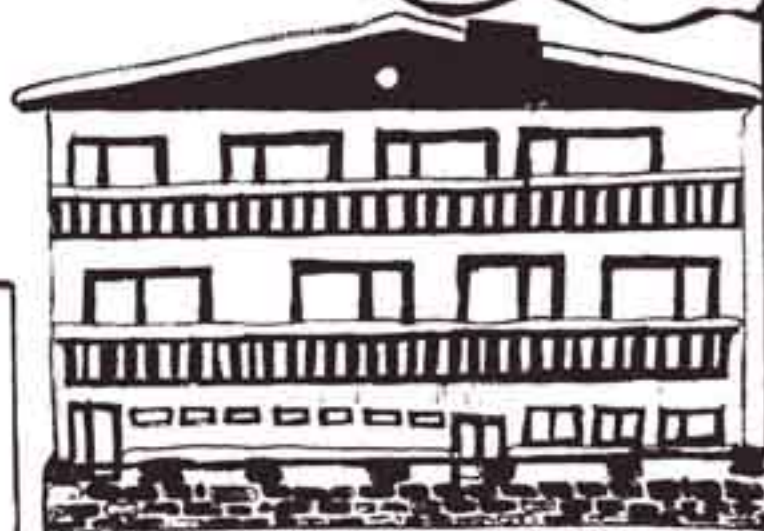
B
A
C
H
A
T

Bard 17 janvier 84

Ski

Et après midi ce n'était pas comme les autres après midi: on est allé à la piste de "Bachat-Bouloud" c'est super. Elle était plus grande que la piste du totem. Le télésiège était aussi plus grand et monte plus haut et un moment il tourne, la première fois je suis tombée après c'était plus facile. Une fois en haut nous sommes descendus en slalom chaque fois qu'on tournait on devait faire le double saut et ensuite mettre les pieds par-dessus, une fois en bas on a repris le télésiège.

Morgane Trochu



MENU du mardi 11

petit déjeuner : tartine de confiture, biscuits de chocolat au lait
 déjeuner : velouté remoulade légumes verts + sauce oranges
 goûter : pain et compote, boisson BRUXER 3^{ème}
 dîner : soupe chaude légumes + salade verte crème au cheddar

BOULOU

Tribune d'expression libre:
 La CNL..... 2
 Editorial..... 3
 La Fête de la Krutenau 1984..... 3
 26 rue des Poules: Les désastreux résultats d'une opération immobilière..... 5
 Premier Match de l'Olympique Krutenau..... 6
 Identification d'un groupe: ROMANO et C^o..... 6
 Les enfants du quartier s'expriment..... 7
 Ste Madeleine: L'Eglise paroissiale..... 8, 9
 L'histoire du CARDEK: 1976, l'affaire Paul Janet..... 10 à 12
 Les Premières Nouvelles de la Krutenau remercient..... 13
 Aux portes du Maghreb..... 14
 La protection des personnes âgées en cas de reprise du logement par le propriétaire..... 15
 Informations brèves..... 15
 Petites annonces..... 15
 L'immigré, poème..... 16

CARDEK

Comité d'Action pour la Réhabilitation sociale de la Krutenau
 16, rue de l'Abreuvoir
 67000 Strasbourg - Tél. (88) 37.30.73
 (les matins entre 11 h et 12 h)

Adhésions. — Si vous souhaitez apporter votre soutien au CARDEK, vous pouvez devenir membre de l'association. Vous serez régulièrement informé du travail de l'association et invité à y participer. Vous recevrez également les *Premières Nouvelles de la Krutenau*.

La cotisation ordinaire est fixée à 25 francs, la cotisation de soutien à 100 francs. Envoyez votre cotisation avec vos nom et adresse au CARDEK à l'adresse ci-dessus.

Permanence. — Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le travail de l'association, n'hésitez pas à nous contacter: le CARDEK tient une permanence tous les jeudis de 18 h à 20 h au 16, rue de l'Abreuvoir.

Dans le cadre de cette permanence, un avocat se tient gratuitement à votre disposition de 19 h à 20 h pour vous conseiller sur tous les problèmes juridiques que vous pouvez rencontrer.

Premières Nouvelles de la Krutenau
 n° 24

- Directeur de publ.: Patrick HAAG
- Commission paritaire: en cours
- Composition, impression: ICAL., rue des Serruriers, Strasbourg



LEVER LE SECRET

Il y a aujourd'hui deux ans qu'éclatait l'affaire de la Porte de l'Hôpital. C'est en avril 1982 que les habitants de la place et les locataires de l'immeuble apprenaient que celui-ci allait être démoli pour faciliter la circulation des voitures entre le centre ville et le futur contournement sud. Sans explications, les locataires reçurent une lettre les invitant à quitter au plus vite leur appartement. Du jour au lendemain ils sont devenus «occupants sans droit, ni titre».

Vous vous souvenez sûrement des réactions suscitées par cette affaire, par la mobilisation qui s'en suivit et par l'opposition quasi-unanime des associations de quartier, du cadre de vie, d'organisations familiales, syndicales et politiques. Cette opposition concernait:

- la démolition de l'immeuble et l'expulsion des locataires
- la coupure du quartier par une voie à forte circulation
- la remise en cause du caractère de «monument historique» de la place de l'Hôpital
- le choix privilégiant la voiture individuelle au détriment des transports en commun
- la non consultation des habitants.

Cette détermination a permis de geler le projet pendant près de 2 ans et aux loca-

taires de s'organiser pour créer l'Association du Quartier de l'Hôpital.

Tout récemment, le 4 mai 1984, une délégation composée de locataires de l'immeuble, d'un avocat et du CARDEK a rencontré M. Marcel Rudloff, Maire de Strasbourg et Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Au grand étonnement de l'ensemble de la délégation, le 1^{er} responsable politique de la ville de Strasbourg n'a donné aucune réponse quant à l'avenir de l'immeuble!!!

Pourtant, la presse régionale recommence à parler de la Porte de l'Hôpital. Des projets semblent poindre petit à petit à travers l'avancée du dossier du tramway.

Voudrait-on une fois, une fois de plus, mettre les habitants devant le fait accompli d'une décision qu'ils rejettent unanimement? Quant lèvera-t-on le voile, sinon le secret qui entoure cette affaire, contribuant à laisser les locataires dans le doute et l'anxiété... Quand arrêtera-t-on de déplacer les locataires et les habitants au gré de quelque projet ambitieux!

Un an après les élections municipales où il fut beaucoup question de démocratie locale et de consultation des habitants, il serait grand temps de mettre ces promesses généreuses en pratique.

Alain JUND

La FETE DE LA KRUTENAU 1984 aura lieu le SAMEDI 16 JUIN sur la place de Zurich de 14h à 1h du matin.

14h30 Groupe de rock de la Krutenau
 15h45 Danses Yougoslaves
 16h30 Chansons de rue avec Jean-Marie Kollès et Nicole Mouton
 17h30 2^e concours de Break Dance-Smuri
 18h30 Orchestre tzigane
 19h30 Musique du Maghreb
 A 20h30, un grand bal populaire avec l'orchestre réputé Henri Petitu.

Tout au long de l'après-midi, se produiront sur la place un cracheur de feu, un mime, une portraitiste...

Il y aura aussi des stands de kermesse, et des repas de tous les pays.

En raison du ramadan, des spécialités maghrébines et turques seront servies au coucher du soleil.

HISTOIRE DU CARDEK

Histoire du CARDEK, quatrième épisode.

Cette histoire, nous l'avons extraite d'un mémoire écrit dans le cadre d'études de sociologie par Joël COLIN, ancien président de l'association.

Qui habitait à Strasbourg en 1976 se souviendra des inscriptions à la craie qui fleurirent avec le printemps sur les murs de la Krutenau et de la ville? Les «Janet je t'aime», «Paul 6? non; 6 Paul Janet, oui!», «Janet-Manufacture, même tabac»... étaient là longtemps après pour nous rappeler une «affaire» qui avait fait beaucoup parler d'elle cette année là... M.P.I.

En 1976, alimenté par diverses initiatives qu'il a pu le cas échéant lui-même susciter, le CARDEK est connu et actif.

Il vient de rencontrer le Maire, possède des locaux, a une audience dans la presse; des organisations comme le CLAPEST, la Fédération des locataires, le PC, le PS sont des soutiens potentiels.

Sans avoir pu imaginer les effets qu'aurait une telle initiative, le CARDEK va engager l'action qui dans toute l'histoire de l'association restera comme la plus spectaculaire: la squattérisation de logements vides 6 rue Paul Janet.

1976, Paul JANET: L'AFFAIRE

Depuis un an, le CARDEK dénonce l'attitude de propriétaires refusant de louer leurs logements et laissant leurs immeubles se dégrader. 250 logements vides ont été recensés à la Krutenau. La ville propriétaire du 12 rue Fritz et la Société Civile Immobilière «les Habitations Populaires» propriétaire des 13, 15, 15a, b, c, rue Fritz et du 6 rue Paul Janet sont particulièrement visés.

La Ville apportera une solution satisfaisante en louant son immeuble en vue d'une restauration et d'une gestion à l'OPHLM.

La SCI «les Habitations Populaires» ne réagit pas. L'ensemble immobilier qu'elle possède consiste en 3 bâtiments (8 cages d'escaliers) représentant un total de 86 logements. Par leur histoire («Volkswohnungen» logements ouvriers construits en 1880) par leur état (pas d'éléments de confort moderne) par leur occupation (familles ouvrières, personnes âgées...) ce sont des logements sociaux. Depuis plusieurs années, la SCI vide progressivement deux des bâtiments: le 6 rue Paul Janet et le 15a, b, c, rue Fritz et relogé ses locataires dans d'autres immeubles qu'elle possède à Strasbourg ou pour quelques uns d'entre eux au 13 et 15 rue Fritz. En 1976, il y a une cinquantaine de logements non loués dans les immeubles que cette SCI possède à la Krutenau.

Au mois d'avril 1975, une occupation symbolique du 12 rue Fritz avait eu lieu, (une personne aurait passé une nuit dans l'immeuble vide), et cette action avait servi à poser publiquement (panneaux dans la rue Fritz, articles et photos dans la presse) le problème des logements laissés vacants.

Il semble qu'en ce qui concerne les logements vacants de la SCI «les Habitations Populaires», il fut d'emblée question d'aller plus loin et de réaliser une occupation effective, voir de se donner les moyens de l'étendre à tous les logements disponibles.

La squattérisation n'a pas fait l'objet d'une longue préparation. Vraisemblablement quelques personnes, dont un groupe d'adeptes du Zen ayant déjà ses activités à la Krutenau avaient contacté le CARDEK et envisagé une occupation. La squattérisation d'une dizaine de logements avait alors été envisagée selon le compte-rendu d'une réunion tenue le 8 mars. Malgré le peu de préparation de cette action, l'objectif que se donnait le CARDEK semblait clair:

(le CARDEK) ne tient pas à s'en tenir à un cautionnement et au soutien de besoin de logement de quelques personnes isolées, mais de dénoncer de façon plus élargie le scandale des logements vides qui se dégradent, pour le seul intérêt des spéculateurs. Le CARDEK use

Quatrième

Partie



une information afin de préparer le terrain pour qu'une squattérisation soit comprise, acceptée et appuyée par la population.

(Compte-rendu de la réunion du 8 mars 1976).

Tel qu'il est décrit, l'objectif se situe à notre sens totalement dans la démarche habituelle du CARDEK; seul le moyen utilisé innove.

Une pétition à l'initiative du CARDEK datée du 24 mars et adressée au préfet à qui il était demandé «d'user de tous (ses) pouvoirs pour inciter les propriétaires des immeubles situés 13-15 rue Fritz et 6 rue Paul Janet dans la Krutenau à effectuer les menus travaux nécessaires, et à relouer les logements».

TRIBUNE LIBRE DE LA FEDERATION DES LOCATAIRES C.N.L.

La Fédération des Locataires est une vieille dame, puisque née en 1922 (mais rassurez-vous tout de suite. Vieille, oui, mais pas percluse des bobos inhérents à l'âge).

— D'abord appelée Syndicat des Locataires (MIETERVERBAND) et aujourd'hui Fédération, l'organisation a toujours répondu à sa vocation, celle de prendre en compte les problèmes du logement sous toutes ses formes et en tenant compte de l'évolution du mode d'Habitat, et ce qui est important, du point de vue du locataire.

— D'une organisation de Défense Individuelle, liée aux rapports très individualisés entre Propriétaire et Locataire.

Locataire, elle est devenue peu à peu, une organisation intégrant la dimension plus globale des problèmes du Logement.

— La Fédération ne se contente pas seulement de tenir des permanences juridiques et de faire du Contentieux, sa vie se développe par une réflexion commune avec sa Confédération, dans tous les secteurs locatifs (Habitat Ancien, HLM et SEM, Droit Commun etc...)

— Les Comités ou Associations disposent de toute latitude d'Action et ont une vie riche, bien souvent ils ont été à l'initiative d'autres structures tels les Centres Socio-Culturels (au Hohberg, à Cronenbourg, à la Robertsau).

— Malgré bien des vicissitudes liées aux reculs ou aux avancées du Problème du Logement (Emission de la loi de 48, Création des Grands Ensembles), la Fédération ne s'est jamais départie de son Indépendance et de sa Liberté de parole.

Plus encore, sa Liberté est réelle en matière de financement, seule la

cotisation de ses adhérents lui assure les moyens financiers nécessaires à sa vie.

— Sa Représentativité, elle ne la doit pas à la loi du 22 juin 1982 (loi Quilliot), celle-ci n'a fait qu'entériner une situation de fait, mais assure à ses militants une tranquillité et une garantie de leur propre statut locatif.

— Beaucoup se sont servis de la Fédération (en tout bien, tout honneur), quelques-uns le lui ont bien rendu.

— Ce n'est pas faire preuve d'Esprit de Boutique, de vouloir, une Fédération des locataires forte en Adhérents.

— Ce n'est pas faire preuve de manque d'ouverture de dire que la Fédération des locataires n'est pas une Auberge Espagnole et qu'elle ne veut se lier à d'autres que sur la base d'actions négociées et dont on peut contrôler la marche.

La Fédération aujourd'hui, c'est :

— Permanences au Siège: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi après-midi. Mercredi matin.

— Permanences à l'Extérieur: Haguenau, Saverne, Molsheim, Obernai et Sélestat.

Deux Administrateurs locataires élus à :

- L'Office Public d'HLM, CU, Strasbourg;
- L'Office Public d'HLM du Département.

Un Administrateur nommé par le Préfet.

Un Conseiller Fédéral National des HLM (6 sièges à pourvoir, 4 le sont pour la CNL, par vote de l'ensemble des Administrateurs locataires du pays).

Un membre et son suppléant à la Commission Départementale de l'ANAH.

Un membre et ses suppléants à la Commission Départementale des Rapports Locatifs.

Un membre à la Commission Départementale de l'APL (Aide Personnalisée au logement).

et à la Demande des Etudiants, un membre au Conseil d'Administration du CROUS.

Les Permanents sont au nombre de cinq. Deux à temps plein, trois à mi-temps.

La Majorité de l'activité dans les Associations et Comités étant assurée par des bénévoles, la Direction Générale de l'Organisation étant assurée par les mêmes bénévoles.

Depuis peu, la Fédération fait partie de la Chambre de Consommation d'Alsace.

PRESSE ET BROCHURES

Pour les Adhérents:
LOGEMENT et FAMILLE

Pour les Militants :

- Bulletin Habitat Ancien
- Bulletin HLM
- Bulletin Droit Commun
- Bulletin Copropriété
- Bulletin Confédéral.

Grand public :

- Une Politique du logement pour la FRANCE
- LOI QUILLIOT
- Le chauffage dans l'Habitat Collectif
- Les charges locatives, entretien et réparations tous secteurs locatifs.

Nous rappelons que la rubrique d'expression libre est ouverte pour que celles et ceux qui le souhaitent puissent prendre la parole.

Parole de groupes d'habitants du quartier, d'associations de locataires, d'associations de parents des élèves des écoles et lycées du quartier, parole des syndicats des entreprises, de sections politiques implantées dans le quartier... à vous de compléter.

Si vous souhaitez prendre la parole, n'hésitez pas à contacter le comité de rédaction du journal au CARDEK.

Il est clair que les textes qui paraissent sous cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

La rédaction

**FICHE
D'INFORMATION
JURIDIQUE**

Avec cette fiche n° 1, nous démarrons une rubrique d'information juridique que nous publierons désormais dans chaque numéro du journal.

Aujourd'hui, nous vous présentons des droits spécifiques aux personnes âgées, en cas de reprise du logement par le propriétaire.

constituer en association conformément à ce qui est prévu dans la loi Quillot.

Les locataires dont une partie sont dans les immeubles depuis très longtemps (bien avant leur restauration) ont déjà entrepris des actions communes (lettres, interventions) auprès de leurs gérants.

C'est aussi fort de leur passé que le 15 février 1984, les locataires présents ont été unanimes à décider la création de leur association.

Dominique

**20, rue des Balayeurs :
Les locataires s'organisent !**

Dans cet immeuble, le nouveau propriétaire (une agence immobilière) prévoit des travaux importants.

Les locataires ont créé une association et demandent à la Ville de Strasbourg d'acheter cet immeuble.

Petites annonces gratuites

Notre rubrique est ouverte à tous et à toutes et est gratuite. Envoyez vos annonces au PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU, 16, rue de l'Abreuvoir 67000 Strasbourg. Parce qu'elles sont totalement inefficaces vu la situation du logement à Strasbourg, nous ne passons pas dans cette rubrique de demandes de logements. Par contre, nous publions les offres d'échanges de logements.

Vends Machine à alcool, 1000,- francs état neuf.
Tél. au CARDEK 37.30.73 les matins entre 11h et 12h.

Vends un lot de mobilier d'occasion à prix modique: cuisine complète, un canapé, un miroir, une salle de séjour et une chambre à coucher complète. S'adresser à M. Ostermann, Tél. 31.17.85 de préférence le soir.

**Zum Schutz der betagten Mieter im Falle einer
der Wohnung durch den Wiederbesetzung
Eigentümer**

Wenn der Eigentümer die Wohnung für sich selbst beansprucht, ist er dazu verpflichtet den betagten Mietern, im selben Kanton oder in einem Nebenliegenden, eine andere Wohnung zu besorgen, die den Ansprüchen und Mitteln des Mieters entspricht.

Die betroffenen Mieter müssen jedenfalls folgende Bedingungen erfüllen: (siehe Tabelle)

- Wenn die Wohnung verkauft wird
- Mietvertrag nach dem Quillot-Gesetz: selbe Bedingungen wie hier oben.
 - Mietvertrag nach dem Gesetz von 1948: Das Verbleibrecht in der Wohnung bezieht sich auf alle Mieter ohne Alterseinschränkung.
 - Wenn Sie sich in einem dieser Fälle befinden, kommen Sie in die Sprechstunden des CARDEK.

Art des Mietvertrages	Alter des Mieters	Einkommen des Mieters	Alter des Eigentümers
Mietvertrag nach dem Gesetz von 1948 (alte Gebäuden)	Ab 70 Jahre	Weniger als 1/2 Mal den SMIG (zur Zeit 4980 F netto/Monat)	bis 60 Jahre
Mietvertrag nach dem Gesetz Loi Quillot (gebaut nach 1948)			bis 65 Jahre

* Für die Berechnung gelten die Jahreseinkommen, dessen Höchststufe bei 58896,- F netto liegt.

La protection des personnes âgées en cas de reprise du logement par le propriétaire.

Le propriétaire reprend le logement pour y habiter. Si certaines conditions d'âge et de ressources sont remplies, (voir les précisions dans le tableau ci-dessous, LE PROPRIETAIRE EST TENU DE RELOGER LES LOCATAIRES AGEES «dans un logement correspondant aux besoins et aux moyens des locataires, dans le canton ou dans un canton limitrophe».

Application du relogement obligatoire des locataires âgés.

BAIL	Condition d'âge du propriétaire	Conditions de ressources du locataire	Condition d'âge du locataire
BAIL LOI 1948 (immeubles anciens)	Avoir plus de 70 ans	inférieures à 1 fois et 1/2 le SMIG soit 4908,- net/mois actuellement* (avril 1984)	Avoir au plus 60 ans
BAIL LOI QUILLOT (immeubles construits après 1948)			avoir au plus 65 ans

* On prendra comme base de calcul les ressources annuelles: le plafond de ressources annuelles est actuellement de 58896,- net.

IMPORTANT: LE LOGEMENT EST VENDU

POUR LA LOI QUILLOT, le relogement obligatoire des locataires âgés s'applique dans les mêmes conditions d'âge et de ressources EN CAS DE VENTE DU LOGEMENT.

POUR LA LOI DE 1948, en cas de vente du logement, LE DROIT AU MAINTIEN DANS LES LIEUX s'applique POUR TOUS LES LOCATAIRES.

Si vous êtes concernés, rendez-vous aux permanences du CARDEK.

Outre notre société et le système capitaliste, étaient vigoureusement dénoncés parmi ceux qui avaient participé à l'action de squattérisme :

- « les intellectuels et théoriciens de salon ».
- « les touristes gauchistes » qui « font leur Club Méditerranée dans le cadre des luttes ».
- « les organisations politiques : la récupération est leur seul but. La campagne électorale prochaine, leur seule motivation ».
- « (...) toutes sortes d'animaux variés, la faune complète : du reptile au rapace, en passant par l'autruche... ça se délacte dans la merde et ça accroche des étoiles à n'importe quel drapeau ».

Il s'agit :

- des zonards
- de certains « militants » prétextant « la cause ».

Au terme de cet inventaire, on se rendra compte qu'il ne restait que peu de monde pour bénéficier de l'indulgence de ce groupe dissident.

On peut s'interroger sur les motivations, aussi respectables soient-elles, de ces personnes qui proposaient une lutte très différente de celle engagée par le CARDEK ; il s'agissait en fait d'une autre lutte. « Ce qu'aurait dû être l'occupation de la rue Paul Janet : un lieu de confrontation et de circulation des idées révolutionnaires puisque situé à la frontière de l'Allemagne et de la France. Donc un lieu « d'internationalisation ». (texte du 1^{er} juillet 1976 ; signé : des squatters).

Voulaient-elles réaliser leurs projets « révolutionnaires » ou provoquer l'échec de la squattérisme et ainsi (se) démontrer que la société était vraiment pourrie, jusque dans ses minorités militantes ?



« Plutôt que de vivre dans la rue, des hommes et des femmes, des enfants, des vieux, des jeunes, des pauvres, des plus pauvres, des truands, des fous, avaient occupé des logements vides qui n'avaient rien d'autre à faire que d'abriter quelques sans-logis. Tous ces gens sont maintenant expulsés ; rue des Déportés. Comme chacun sait, en déportation, beaucoup y sont allés et peu en sont revenus ».

• Extrait PNK n° 4 1977

« En fin d'après-midi, concluait le Nouvel Alsacien, tout semblait se passer normalement, les militants du Comité d'Action pour la Rénovation de la Krutenau ne semblent pas être intervenus ».

Le CARDEK auquel les ratés de l'occupation et les problèmes sociaux dans les immeubles occupés (le tapage, les vols, les rixes ont provoqué plusieurs interventions de la police ; il a été délivré des autorisations de port d'armes) étaient reprochés par la population avoisinante, buvait le calice jusqu'à la lie.

Durant l'été 1976, la situation à la Krutenau et le CARDEK, grâce à « l'affaire Paul-Janet » sont plus que jamais de notoriété publique. Paradoxalement, le CARDEK est désorganisé. La notoriété est due au passé immédiat ; l'avenir s'annonce difficile ; la squattérisme continue, mais elle n'est plus militante.

L'action rue Paul-Janet étant allée très loin dans la revendication, le débat politique, le rassemblement de personnes, l'information, la pratique militante... l'abandon de cette action laissait un vide ; un retour à une pratique avec peu de perspectives et peu de militants revêtait un aspect d'autant plus routinier qu'il succédait à une épopée où il fut permis de rêver, d'entrevoir d'autres formes de société, une autre société.

A la rentrée 1976, il fallait bien revenir à la réalité

Les militants les plus anciens avaient abandonné l'action avec le CARDEK et n'allaient pas la reprendre ; les militants qui restaient, à l'exception de Vincent Leport n'étaient pas des habitants du quartier ou manquaient d'expérience.

Quand dans un premier temps les habitants des 21 et 23 rue Sainte-Madeleine furent menacés d'expulsion, faute de militants compétents et disponibles le CARDEK n'apporta qu'un soutien médiocre. Il ne soutint pas non plus l'action des parents d'élèves des écoles Sainte-Madeleine qui en octobre entravèrent le fonctionnement d'un parking pour autocars de tourisme qui avait été installé aux abords de l'école ; le CARDEK n'en avait pas les moyens. Il était comme traumatisé par l'échec de la squattérisme. « L'affaire Paul-Janet » il ne pouvait ni l'oublier, ni en parler ; il faudra attendre la fin de 1977 pour que dans les « Premières Nouvelles de la Krutenau » il consacre une page avec deux articles et un poème à cette affaire.

La création des Premières Nouvelles de la Krutenau en février 1977, journal du CARDEK pris en charge à ses débuts par un étudiant en architecture fut la seule innovation. Une innovation qui aurait pu être sans lendemain si un événement imprévu n'avait permis à l'association de retrouver des militants et le chemin du succès.

Joël COLIN

De quoi s'agit-il ? Vous le saurez bien sûr en lisant le prochain numéro des Premières Nouvelles de la Krutenau !

Printemps 1977, place des Orphelins, ça vous dit quelque chose ?...

1 : Nous pensons que ce groupe qui n'existe plus aujourd'hui s'appelait le F.I.S.(?), se disait d'obédience maoïste et comptait environ 6 personnes à Strasbourg.

2 : « Des vampires à Janet » Juillet 1976.

3 : Texte du 2 juillet publié dans « Des Vampires à Janet ? ».

4 : Un groupe de soutien à Baader, Meinhof... se réunissait dans l'immeuble occupé.

L'immeuble du 6, rue Paul-Janet

La fin d'un symbole

Les occupants rénovent un logement à la Krutenau

rien à cacher.

Les squatters de l'immeuble de la rue Paul-Janet expulsés après 18 mois d'occupation

Au no 6 de la rue Paul-Janet

Le tribunal ordonne l'expulsion des occupants de la rue Paul-Janet

« Je t'aime »...

pas d'idées...

entre squatters et propriétaire

évacué

L'action ne survécut pas au tourment des luttes intestines et au départ de ces personnes dont quelques unes avaient été particulièrement actives. En ce début d'été, il ne reste plus que des occupants, pas de militants. Des tentatives « d'animation » (fresque, activités manuelles avec les enfants, sortie en autocar dans les Vosges...) ne rencontrèrent pas d'écho ou furent des échecs complets. La démoralisation avait atteint « Paul Janet ». L'occupation s'installait dans la marginalité, les occupants, considérés comme marginaux eux-mêmes, rencontraient de grandes difficultés de voisinage. Le CARDEK était la dernière des organisations à se retirer.

C'est le 28 septembre 1977, donc l'année suivante que l'arrêt d'expulsion fut mis à exécution. Un huissier, la police, des déménageurs affrétés par la Ville évacuèrent les occupants du 6 rue Paul Janet vers le Neuhof, alors qu'une autre procédure était en cours pour obtenir l'évacuation légale des occupants des 15 a, b, c, rue Fritz.

« La fin d'un symbole » titrait le Nouvel Alsacien du 29 septembre.

26, rue des Poules : Les désastreux résultats d'une opération immobilière



La façade de l'immeuble donnant sur cour est complètement éventrée.

Ne restent que les charpentes de bois vétustes et quelques petits murs de vieilles briques.

L'immeuble est ouvert à tout vent.

La toiture est également crevée à de nombreux endroits.

La courette est encombrée de planches, poutres, briques, matériaux de construction s'entassant dans le plus complet des désordres.

La rampe de l'escalier, permettant d'accéder au premier niveau de la maison est constituée d'une planche de bois grossièrement fixée et branlante.

Le plancher en de nombreux endroits est troué, ses planches manquantes.

Toutes les canalisations sont tordues et sectionnées.

Peut-être êtes-vous passé devant un immeuble situé à l'angle de la rue Paul Janet et de la rue des Poules ? Vous avez pu voir un immeuble éventré, en partie démoli, inhabitable, et pourtant des locataires y vivaient encore, jusqu'à une date récente.

Depuis quelques années déjà, l'immeuble du 26, rue des Poules est à l'abandon, comme bien d'autres immeubles du quartier. Un patrimoine familial qui est souvent difficile à gérer pour de petits propriétaires et dont l'entretien minimum, finit par ne plus être assuré. Alors on revend à des promoteurs immobiliers et l'immeuble devient un objet de spéculation. C'est

comme cela que la SCI « 26, rue des Poules » acquiert cet immeuble en 1981.

A partir de là, beaucoup de choses se passent; certains locataires partiront, dans quelles conditions ? Ont-ils été relogés ? Sont-ils partis d'eux-même, suite à des pressions de la SCI ? A cause du logement trop vétuste ? Cinq locataires immigrés resteront, ils paient leur loyer et ne voient pas la nécessité de partir, ils se trouvent à proximité de leur lieu de travail, ou de la gare et des services de ramassage, leur loyer est modique, ils sont attachés au quartier.

Fin octobre 1983, la SCI 26, rue des Poules autorise Monsieur

SCHAEFFER (administrateur de biens et futur propriétaire « potentiel »), à entreprendre des travaux au 26, rue des Poules. A partir de la mi-novembre démarreront des travaux de démolition, ce durant l'absence de 3 locataires, partis sur un chantier de travail dans les Vosges, jusqu'à la fin de l'année. Les deux autres locataires, ne seront que les spectateurs de ce qui se passera, par manque de confiance dans leurs droits.

Début janvier, les cinq locataires contactent conjointement le CARDEK et la CNL. C'est là que, nous rendant sur place, nous découvrirons stupéfaits, la situation telle que la décrit les extraits du constat

d'huissier (voir encart).

Par les démolitions engagées, les propriétaire et futur propriétaire n'avaient pas hésité à faire risquer leur vie aux locataires. On peut penser qu'ils étaient convaincus que les locataires ne pourraient que partir au plus vite.

Mais les locataires n'ont pas trouvé où partir, et n'ont plus admis cette situation.

Le CARDEK et la CNL s'adressent alors à M. DENNER, de la SCI, propriétaire et à M. SCHAEFFER pour obtenir l'arrêt des travaux de démolition et surtout que les locataires soient relogés dans les meilleurs délais. Dès lors, les travaux n'ont pas été poursuivis, mais les locataires étaient toujours sur place: coups de fils, lettres, rendez-vous se sont succédés pendant trois semaines. Toutes ces démarches n'aboutiront qu'à de vagues propositions de relogement, qui n'étaient que des impasses.

Fin janvier, la situation est bloquée. D'un côté, M. DENNER rejette toute la responsabilité sur M. SCHAEFFER, de l'autre côté, M. SCHAEFFER devient introuvable.

La situation devenant de plus en plus critique pour les locataires, il ne leur restait plus qu'à tenter d'obtenir, par la voie du tribunal le rétablissement de conditions normales d'habitation. Un jugement en

- Il n'y a pas d'escalier permettant d'accéder au deuxième niveau.
- Les locataires y demeurant sont obligés de grimper sur une échelle branlante, dont les pieds se trouvent à quelques centimètres d'une ouverture béante dans le plancher.
- Avec le plus grand luxe de précaution, j'ai accédé par cette échelle au second niveau.
- En de nombreux endroits, le plancher a été ôté.
- Il n'y a plus de mur.
- Plus de compteur électrique mais seulement sur le mur, les traces des boîtiers et des conduites amenant l'électricité chez le locataire.
- Le conduit de cheminée est détruit.
- L'état de démolition des planchers et des murs de l'immeuble représente un incroyable danger lorsqu'il s'agit d'y accéder.

référé a été prononcé début février (voir encart).

Suite au jugement, la SCI rétablira des conditions d'habitabilité minimales dans les logements loués. Cependant l'état général de l'immeuble, après les travaux de démolition engagés, est dangereux - s'y maintenir serait périlleux. Les locataires parviennent à se reloger et partent, non sans avoir obtenu de la SCI un dédommagement financier.

Une solution convenable pour les locataires a donc pu être enfin trouvée. Heureusement. Mais, au-delà de leurs situations particulières, la scandaleuse affaire de la rue des Poules pose une fois de plus le problème de la mutation du quartier.

L'immeuble, désormais vide, sera restauré selon les critères de profit des spéculateurs immobiliers. Cette restauration sera antisociale: à l'issue des travaux, la population modeste n'aura pas accès aux logements.

Scénario regrettable, mais hélas trop fréquent à la Krutenau. Contre cette mutation du quartier, qui menace le droit au logement pour tous, il faut lutter. Pour lutter efficacement, pour éviter de devoir s'exiler du quartier comme les locataires du 26, rue des Poules, les habitants doivent s'organiser, s'informer, réagir avant qu'un promoteur ait causé des dégâts matériels à leur immeuble ou à leur logement. Ils doivent s'organiser le plus tôt possible.

Le CARDEK

Photos: G. Lacomette



Il s'agit d'un petit immeuble composé d'un rez-de-chaussée et de deux niveaux, faisant coin.

On y accède par une cour.

Dans la courette, ne demeure accolée au mur d'en face, qu'une petite construction de bois contenant trois W.C., dont deux sans porte, vétuste et totalement inutilisable.

LES RESULTATS DU JUGEMENT EN REFERE

LE TRIBUNAL:

- **ORDONNE** officiellement l'arrêt immédiat des travaux de démolition de l'immeuble.
- **ORDONNE** le rétablissement par la SCI 26, rue des Poules des conditions normales d'habitabilité des logements. Tant que ces conditions normales ne seront pas rétablies, la SCI est passible d'une amende de 1.000 F par jour de retard.
- **CONDAMNE** la SCI 26, rue des Poules à payer à chaque locataire une avance de 1.000 F sur l'indemnisation du préjudice subi.
- **CONDAMNE** la SCI à verser aux locataires 1.500 F pour frais d'avocat.

«Aux portes du Maghreb», Une association qui a la pêche

La marche pour l'Égalité et contre le Racisme qui a traversé la France du 15 octobre au 3 décembre dernier a eu un grand retentissement. Premier acte concret contre le racisme, grande manifestation de solidarité, cette marche aura montré quelle force et quel impact pouvaient avoir des actions collectives menées par des immigrés. Un peu partout en France, sur le chemin tracé par la Marche, des jeunes issus de l'Immigration, (ceux qu'on appelle «deuxième génération»), se sont constitués en associations. A Strasbourg sont ainsi nés «Solidarité Neuhof» dont nous parlerons dans un prochain numéro du journal et «Aux portes du Maghreb», qui se réunit à la Krutenau.

Une association jeune

Ils ont vingt ans. Leurs parents sont venus d'Algérie, du Maroc... ou même de France, car deux Français sont membres - très actifs - de l'association. Un bon nombre de filles... Les clichés habituels de en prennent un coup et la surprise fait place à une sorte d'admiration à voir Fatiha, Rachida, Ayet et Noria si gaies, décidées, organisées...

Elle sont l'image de l'association. Toute jeune encore puisqu'elle n'a que trois mois, elle n'a pas moins organisé déjà deux manifestations publiques.



Leurs buts, les points forts de leur action sont :

- ★ revaloriser la culture maghrébine,
- ★ favoriser les contacts entre Maghrébins,
- ★ lutter contre le racisme.

Pour la culture Maghrébine

De temps en temps surgit une exclamation en arabe, mais la conversation entre ces jeunes se déroule entièrement en français. A eux aussi on a dû dire un jour qu'il était «chic de parler français», si bien que le dialogue avec leurs parents qui s'expriment plus facilement en arabe n'est pas facile. Et la seconde génération dit son malaise d'être entre deux chaises, entre deux cultures et de ne se retrouver véritablement à l'aise dans aucune des deux.

Or les membres de «Portes du Maghreb» disent ne pas croire à l'intégration des immigrés dans la société européenne, ni même à une société interculturelle telle que la voient les associations françaises d'aide aux immigrés, et qui est le projet de société pour lequel milite le CARDEK.

Leur choix est donc de retourner à la culture maghrébine pour s'intégrer à la société maghrébine.

Etudier l'histoire, la géographie, la religion et les traditions populaires de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, les faire connaître aux autres jeunes issus de l'immigration, voilà leur tâche principale. Apprendre - ou réapprendre - à parler, lire et écrire l'arabe est d'ailleurs un de leurs projets pour l'automne.

Les rapports entre Maghrébins

Un des buts de l'association est de favoriser les relations entre garçons et filles. En travaillant ensemble à

un projet commun, ils apprennent à mieux se connaître, à s'apprécier. Fatiha, avec un regard malicieux, dit : «les garçons ont vu que les filles pouvaient aussi faire quelque chose, qu'elles sont aussi compétentes qu'eux». Entre Brahim et ses sœurs, c'est l'estime réciproque et on sent leur joie de collaborer à la réussite des projets de l'association. Des garçons ont emmené leur sœur aux réunions. La mixité est vraiment un aspect important de leur vie de groupe.

Se faire connaître

Pour l'instant, les structures de l'association sont encore informelles : par de carte de membre, de cotisation, de local. Ce sera pour l'automne. En attendant, «Aux portes du Maghreb» cherche surtout à prendre des contacts, en particulier avec d'autres associations du même type dans l'est de la France, et à se faire connaître.



De plus, l'association va essayer de faire paraître un journal à la rentrée. Donc, beaucoup de projets pour «Aux portes du Maghreb» dont on ne doute pas qu'ils seront tous réalisés, quand on connaît le dynamisme et l'enthousiasme qui caractérisent ces jeunes.

Malou

INFORMATIONS BREVES

Constitution d'une association de locataires aux 13, 15 et 15 A B C rue Fritz

Depuis leur emménagement dans les appartements des immeubles restaurés des 13, 15 et 15 A B C de la rue Fritz, les locataires se heurtent à divers problèmes :

- dégradation rapide des appartements où ils logent, avec fissures importantes, moisissures, chute de plâtre etc... Ceci résulte certainement de la mauvaise qualité des travaux de restauration et les dégradations sont constatées dans pratiquement tous les appartements, entraînant des frais d'entretien élevés pour les locataires, frais d'autant plus injustifiés que l'on pouvait s'attendre à ne plus avoir à effectuer des réparations dans des appartements restaurés ;

- les gérants des immeubles, les Habitations Populaires, semblent tenir une comptabilité assez fantaisiste et peu suivie. Ils procèdent à des rappels de loyers et de charges sur 3 ou même 4 ans, sans production de pièce justificative et pour des montants atteignant parfois 6.000 francs.

Ce sont surtout ces deux graves problèmes auxquels s'ajoutent des questions comme celles de l'aménagement de la cour, de son entretien, de la sécurité... qui ont décidé les locataires de ces immeubles à se

L'immigré

Toi l'homme d'un autre pays,
 venu sur sol Français,
 D'Afrique ou d'Italie,
 pour vivre et pour travailler.
 Toi qui est venu ici,
 en France, terre étrangère;
 Plein d'espoir, dans ton pays,
 tu as laissé ta femme et ta mère.
 Tu as débarqué la nuit,
 dans cette gare aux murs gris;
 Très vite tu t'es perdu,
 dans ce monde inconnu.
 Seul tu as marché sous la pluie,
 des heures tu as cherché
 Une chambre pour dormir, un lit,
 qui du froid pourrait t'abriter.
 Toi qui viens d'arriver,
 tu n'as fini par trouver,
 Dans cette immense cité,
 qu'un foyer pour immigrés.
 On t'as fait une carte de séjour,
 pour que tu puisses travailler;
 Tu as construit de grandes tours,
 pour le confort des Français.
 Toi qui de nombreuses années,
 de jour comme de nuit,
 sans rechigner, as travaillé,
 à enrichir le pays.
 Aujourd'hui il y a le chômage,
 pour toi qui n'a pas de chance;
 Nous devons te rendre hommage,
 tu as bâti la France.

Eugène HENEL
 rue Paul Janet



SAINTE MADELEINE (2^e partie)

L'église paroissiale

La première paroisse de la Krutenau

Au Moyen-Age, tous ceux qui vinrent s'installer progressivement dans le faubourg de la Krutenau étaient alors rattachés à la paroisse créée à l'église Saint-Etienne, qui était aussi l'église d'un couvent de religieuses fondée au VIII^e siècle par Attale, sœur de sainte Odile. Lorsque la ville devint protestante, en 1520, Saint-Etienne fut fermée. Ceux qui restaient fidèles à la foi catholique allaient à la messe à Sainte-Madeleine dont les religieuses résistèrent vaillamment aux pressions de la Municipalité protestante qui voulait fermer leur couvent.

En 1681, Strasbourg devint française; Le culte catholique y est rétabli. Saint-Etienne reprend son statut d'église paroissiale, l'abbaye attenante est donnée par Louis XIV aux Visitandines.

La Révolution française supprima à nouveau la paroisse Saint-Etienne, mais créa en 1791 une paroisse constitutionnelle à Sainte-Madeleine dont les dernières religieuses furent chassées.

Le Concordat signé entre Napoléon et le Pape confirma le statut de paroisse de Sainte-Madeleine. En 1803, ses limites étaient: le Pont Royal, le Pont du Corbeau, la Place d'Austerlitz, puis les remparts le long de la Citadelle jusqu'à la Porte des Pêcheurs.

Une belle église

La nouvelle paroisse héritait de l'église des Pénitentes, construite en 1478, la dernière église gothique bâtie à Strasbourg.

Elle se composait d'une seule nef, couverte d'un plafond plat. La façade Ouest s'ornait d'un portail de style gothique tardif («Spätgothik») et d'un gracieux clocheton. Le chœur, orienté à l'Est, couvert d'une voûte d'ogives, se terminait



La façade de l'église avant l'incendie

par trois pans garnis chacun d'une haute fenêtre. Les vitraux qui les garnissaient étaient l'ornement le plus somptueux du bâtiment et avaient été offerts par des familles importantes de la ville. Les scènes représentées s'inspiraient du Nouveau Testament, quelques-unes aussi de la vie de Sainte Madeleine. Ces vitraux, dont le style était très influencé par celui du peintre alsacien Martin Schongauer, passaient pour les plus beaux du monde rhénan de la fin du XV^e siècle.

D'autres œuvres d'art: tableaux, statues, tapisseries, garnissaient l'ancienne église. A la Révolution, tout fut vendu. Les panneaux peints du grand autel ont heureusement été redonnés plus tard à l'église Saint-Pierre-le-Vieux (catholique) où ils se trouvent maintenant.

De 1803 à 1903

Une des tâches des curés successifs fut l'entretien et l'embellissement de l'église. L'ancien curé de Saint-Etienne avait heureusement pu récupérer divers meubles et objets avant la fermeture de l'église, dont la chaire et un autel. Il en fit don au curé de Sainte-Madeleine qui put ainsi meubler son église.

Lors du siège de 1870, des éclats d'obus avaient endommagé les ogives du chœur et les vitraux. Pour préserver ces chefs d'œuvre de la destruction, on décida de les mettre en caisse. Ce long travail était terminé depuis une demi-heure à peine quand la capitulation de la ville mit fin aux bombardements. Il fallut alors remettre les vitraux en place, les restaurer. Le curé prit soin aussi de faire rénover les riches vêtements liturgiques brodés d'or et d'argent qui avaient été hérités des religieuses de Saint-Etienne.



Celui qui œuvra le plus à la rénovation et à l'embellissement de l'église fut Modeste Schickelé, curé de Sainte-Madeleine pendant 24 ans. Il fit aménager des tribunes sur le côté Sud de la nef pour que les enfants de l'orphelinat installé dans les anciens bâtiments du couvent des Repenties puissent y assister à la messe. Les murs de la nef furent garnis de peintures de Martin Feuerstein représentant des scènes de la vie de Sainte-Madeleine. Schickelé fit aussi exécuter un grand autel en bois sculpté et peint dans le style de ceux du XV^e siècle. Une grille en fer forgé fut commandée à A. Seder, directeur de l'Ecole des Arts Décoratifs. La maison Ott exécuta des vitraux, divers tableaux et statues vinrent se rajouter au décor. Les confessionnaux, le banc de communion furent changés et les anciens donnés à des paroisses moins fortunées.

Dévotions nouvelles

Au XIX^e siècle, l'Eglise Catholique suscita la naissance de plusieurs dévotions nouvelles, assorties de pratiques pieuses qui devaient attirer des fidèles toujours plus nombreux. Les curés de Sainte-Madeleine ne furent pas les derniers à introduire ces nouveautés. La dévotion au Chemin de Croix, au Rosaire, à Saint-Joseph, l'Enfant-Jésus, le Sacré-Cœur, l'introduction de l'adoration perpétuelle, les Missions successivement prêchées dans la paroisse, animaient la vie religieuse.

Scène de la vie de Sainte Madeleine, peinte par M. Feuerstein.



L'église brûle !

Mais l'œuvre de tout un siècle fut réduit à néant l'espace d'une nuit...

Dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 août 1904, les habitants furent réveillés vers minuit par le son lugubre de la cloche d'incendie de la Cathédrale. Elle appelait à la ressource tous les pompiers de la ville et des faubourgs : Sainte-Madeleine était en flammes !

Le feu avait pris dans une cheminée défectueuse de l'orphelinat dont les bâtiments touchaient l'église et avait rapidement enflammé sa vieille charpente. Le curé Ludwig avait été réveillé vers onze heures par les cris des passants qui avaient aperçu les flammes. Comprenant immédiatement quel danger menaçait son église (dont il n'était curé que depuis trois mois), il courut sauver les objets de valeur qui y étaient renfermés. Les panneaux du Chemin de Croix et les vêtements liturgiques du XVII^e siècle purent ainsi être mis à l'abri.

« *Le vitrail central : la Résurrection. En bas, deux donateurs.*

Un grand nombre de confréries et de congrégations virent le jour. Ces associations encadraient les fidèles tout au long de leur vie personnelle et même professionnelle. Les femmes étaient particulièrement bien suivies : patronage des Filles de Sainte-Philomène qui devait « prémunir les jeunes filles contre les dangers et les tentations de la grande ville », congrégation des Jeunes Filles, Association des Mères Chrétiennes, Confrérie des Dames de Sainte-Elisabeth s'occupant des femmes seules, vieilles filles, veuves ou abandonnées. La confrérie de la Sainte Famille, celle des Jeunes Gens de St-Joseph, des Ouvriers Chrétiens et d'autres encore permettent de réunir par petits groupes les paroissiens de plus en plus nombreux.

Car la paroisse s'agrandit : 5000 âmes en 1811, plus de 8000 vers 1900 ! Son territoire aussi s'accroît : on y a rajouté le nouveau quartier créé par les Allemands entre le boulevard de la Victoire et la Place Brant et inclu toute la Citadelle jusqu'à la Porte de Kehl. Cela nécessite la présence de trois vicaires en plus du curé. En 1883, on leur bâtit enfin un presbytère (auparavant, ils étaient locataires au 12, rue Ste-Madeleine).

En bref, une vie religieuse active et développée, un lieu de culte rénové et embelli au goût de l'époque. La paroisse Sainte-Madeleine pouvait fêter avec éclat son centenaire en 1903.

Pendant ce temps, les sauveteurs - surtout des militaires dont les casernes étaient proches - s'employaient à faire sortir de l'orphelinat les 500 à 600 enfants qui s'y trouvaient. L'alerte avait heureusement été donnée à temps et, grâce à la vaillance des sauveteurs, il n'y eut aucune victime. Malgré l'intervention de plusieurs compagnies de pompiers, l'incendie s'étendit rapidement à l'église. Elle prit feu très rapidement. On dit que les flammes s'élevaient aussi haut que la cathédrale et que les grains de blé stockés dans le grenier de l'orphelinat fusaient dans la nuit comme autant de petites bombes incandescentes. Il fallut concentrer les efforts sur la protection des maisons environnantes ; l'église se trouva en ruines en un quart d'heure.

Seuls les murs restaient debout, avec le portail et le petit clocheton de façade. Les magnifiques verrières du XV^e siècle avaient éclaté à la chaleur et tous les embellissements réalisés sous l'impulsion du curé Schickelé disparurent en quelques instants.

En attendant la reconstruction, les offices furent célébrés dans l'ancienne église Saint-Etienne, devenue chapelle du Collège épiscopal. La paroisse Ste-Madeleine revenait pour neuf ans dans l'église dont elle avait pris la succession cent ans auparavant.

Malou Schneider

(Arrière-arrière-petite-fille de Nicolas Schneider, sacristain à Ste-Madeleine de 1830 à 1842)

L'occupation commença le matin du 2 avril. Elle concernait les logements donnant sur une des cages d'escalier du 6 rue Paul Janet et impliquait une vingtaine de personnes. Des militants du CARDEK invités à FR3 Alsace annoncèrent la nouvelle.

Une conférence de presse eut lieu le jour même; le 3 avril, l'occupation fut évoquée à la télévision (FR3) et un tract distribué. L'écho rencontré fut très important auprès de la population jeune de Strasbourg et rapidement un grand nombre de personnes convergèrent vers «Paul Janet» pour participer au travail de réflexion des locaux et d'information entrepris par les squatters et le CARDEK.



Le tract du 3 avril exposait les «Objectifs concrets pour l'immeuble occupé» :

- effectuer les travaux de réflexion nécessaires pour y habiter,
- proposition de payer un loyer en déduisant les frais engagés (pour les travaux),
- étudier un projet de réhabilitation.

Le tract était signé par «le Comité de Squattérisme», groupe très informel dans lequel étaient les squatters, des personnes participant activement à l'action sans toutefois «occuper», des membres du CARDEK. Ce premier tract était totalement influencé par le CARDEK et rappelait les objectifs et les dernières activités de l'association. Des journaux de rue, des travaux de nettoyage, de réflexion de volets, de la cage d'escalier, la remise en état d'un «appartement témoin» ouvert aux visiteurs, les repas pris en commun midi et soir, les tentatives de contrôle par la police, les tentatives de murage de l'immeuble à l'initiative du propriétaire, l'action intentée en référé pour demander l'expulsion des occupants, la préparation d'une fête de soutien... Il y avait dès les premières semaines tous les ingrédients d'une «affaire», «l'affaire Paul Janet» qui frappait l'opinion publique, provoquait les plus grands élans d'enthousiasme et simultanément provoquait des controverses.

La Fédération des locataires fut la première à émettre des réserves quant au moyen d'action; si son secrétaire général rappelait «l'indéniable force de proposition du CARDEK» il estimait aussi que la squattérisme ne résolvait rien. (DNA 15 avril 1976). Ainsi il prenait ses distances avec l'action entreprise. De son côté, alors que l'occupation commençait à s'étendre aux autres cages d'escaliers du 6 rue Paul Janet et aux 15a, b, c, rue Fritz, J-B. Metz (PC, CARDEK) dira que selon lui il n'avait été prévu que de réaliser l'occupation symbolique de deux logements.

D'une manière générale, toutes les grandes organisations, au contact des squatters et de la plate-forme politique proposée au Comité de Soutien qu'ils voulaient mettre sur pied tendront à prendre rapidement leurs distances. Ni le discours, ni les moyens d'action n'étaient les leurs. Le CARDEK lui-même, désorienté paraissait en retrait; s'il poursuivait ses activités dans le quartier (réunion avec des petits propriétaires, lettre au Préfet au sujet d'un permis de construire, début du chantier 16 rue de l'Abreuvoir...) à «Paul Janet», il était insaisissable en tant qu'organisateur et n'apparaissait de plus en plus que par des membres isolés.

Sur place, à «Paul Janet» un tournant politique avait été amorcé: quelques personnes, squatters et non-squatters avaient pris le pouvoir et faisaient évoluer la lutte.

La plate-forme politique signée «les squatters» et datée du 27 mai montrait cette prise de pouvoir: si l'initiative du CARDEK était rappelée, ainsi qu'une partie des objectifs qui avait conduit le CARDEK à agir, la plate-forme affirmait aussi que «l'afflux spontané de personnes venues pour occuper et vivre à la rue Paul Janet, (avait) rapidement transformé les objectifs de la lutte. De lutte de protestation, elle s'est transformée en lutte politique disaient les signataires.

«Il s'agit d'une tentative toute neuve sur Strasbourg, d'un début d'élaboration d'un nouvel espace d'expérimentation où sont combattus l'embrigadement par les chefs, la division du travail, la division loisir-travail, bref tout ce qui fait l'espace carceral de notre société. Nous combattons en particulier toutes formes d'embrigadements, toutes hiérarchies, toutes formes rigides d'organisations qui par leurs structures et leurs stéréotypes empêchent la libre circulation des idées et l'élaboration de nouvelles pratiques».

Outre le CARDEK qui conservait un rôle particulier d'organisateur, de secrétariat, 10 organisations d'inégales importances répondirent à l'appel des «squatters» pour la création du Comité de Soutien et vinrent à la réunion constitutive le 3 juin: le PS, le PC, le PSU, Lutte Ouvrière, la GOP (Gauche Ouvrière et Paysanne), Ecologie et Survie, le CSFR (Comité de Sauvegarde de Fessenheim et de la Plaine du Rhin), l'Ecole Emancipée, le GLH (Groupe de Libération Homosexuelle). Le compte-rendu, rédigé par le CARDEK retrouvait le ton modéré et habituel de l'association:

«Toutes les organisations présentes se sont mises d'accord sur l'objectif suivant: maintenir l'occupation du 6 rue Paul Janet durant les vacances d'été 1976», «si l'occupation n'existe plus disait encore le compte-rendu, une action concrète pour provoquer une réflexion élargie sur l'habitat à Strasbourg disparaîtra». L'approbation totale de la plate-forme ne fut pas, on s'en serait douté, réalisée. Il fut décidé que les prochaines réunions, du Comité de Soutien et des squatters devaient déboucher sur une clarification collective d'ici septembre 1976, du contenu de la plate-forme politique. Cette clarification n'eut jamais lieu: à la réunion suivante, le 10 juin, les grandes organisations (PS, PC, CNL) étaient absentes, elles se désolidarisèrent.

Le 14 juin, le Tribunal d'Instance de Strasbourg se prononçait pour l'expulsion des 7 squatters contre lesquels l'action en justice avait été intentée.

A «Paul Janet», la squattérisme avait été étendue à tous les logements libres du 6 rue Paul Janet et des 15 a, b, c, rue Fritz; la cohabitation rencontrait de très grandes difficultés: mécontentement de locataires légaux, alcoolisme, tapage, vol, violence... que les divergences idéologiques entre les personnes voulant mener une action militante allaient exacerber.

Deux conceptions de l'action à mener rue Paul Janet s'affrontèrent et un groupe de militants, peu nombreux mais très actifs (parmi lesquels peu de squatters) allait lui aussi se désolidariser de l'action. Ce groupe était influencé par un groupuscule politique qui voulait radicaliser la lutte. La rupture fut consommée à la fin du mois de juin. Le groupe dissident publia dans une brochure ronéotée² des textes dans lesquels il analysait la situation et expliquait son départ.

Selon ce groupe, deux tendances s'étaient dégagées durant la squattérisme:

- une tendance «pour une politique de restauration sociale de l'habitat ancien gardant une crédibilité vis-à-vis de la population, avec remises en cause légère de l'environnement, émission de projets d'animation et d'information axés sur la popularisation, et prête aux compromissions nécessaires à ces réalisations». Le CARDEK paraît ici particulièrement visé.
- une tendance «souhaitant une lutte plus politique, plus radicale, avec remise en question globale de l'habitat, de l'environnement, des modes d'action et de l'organisation interne, avec élargissement de la lutte par contacts avec les actions extérieures visant les mêmes buts».

C'est cette tendance qui rompait. Concrètement, les tenants de cette seconde tendance reprochaient beaucoup de choses aux tenants de la première: de vouloir «pratiquer une ouverture vers les familles, les personnes âgées comme les enfants» une «politique sociale réformiste et démagogique (...) dépassant de très loin le stade de concessions (...)», «l'utilisation de termes «doux» visant à populariser les actions futures», d'avoir des procédés anti-démocratiques et fascisants. Elle même, tenait un langage en rupture dans la forme et dans le fond avec des pratiques sociales les plus courantes. Elle énonçait ainsi ses objectifs³:

- (des) projets d'architecture «sauvage», recyclage des débris d'une société de sur-consommation... »
- création d'un ciné-club «parallèle»
- rejet des notions locataires-propriétaires»
- suppression totale de la loi de respectabilité»
- sortir de l'animation dite «populaire» qui reste un carcan des psychoses (bal populaire = phallocratie, terrain de libido)»